

CROCO-VELO

“ Nîmes à vélo, en sécurité ”

Association Nîmoise des Usagers de la Bicyclette

60, impasse des Chasselas 30900 Nîmes Tél. : 04 66 64 22 40

CoNUVP

Collectif Nîmois

des Usagers de la Voie Publique

crocovelonimes@fubicy.org

Nîmes, le 4 mai 2010

Monsieur Jean-Paul FOURNIER
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes
Place de l'Hôtel de Ville
Nîmes

Objet : déplacements à vélo dans l'agglomération Nîmoise

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la persistance de problèmes rencontrés par les usagers du vélo dans notre ville et alentours, malgré vos engagements anciens de février 2001* ou plus récents, de mars 2008. D'ailleurs ces problèmes ne sont pas sans incidence sur les conditions de déplacements des piétons.

Ainsi, entre autres mesures concernant l'amélioration de la sécurité routière, que vous promettiez en février 2001 dans l'hypothèse où vous seriez élu, nous attendons toujours « des campagnes importantes de sensibilisation ».

Quant-à la promesse de réaliser 5 km de pistes cyclables par an pendant votre deuxième mandature, il va sans dire que ces aménagements doivent être faits selon les recommandations du ministère compétent, sauf cas d'impossibilité dûment constatée au cours de concertation préalable consensuelle. Or, sans reparler ici des imperfections notoires des voies cyclables de la rue et de la route de Beaucaire, permettez nous d'insister ici sur des caractéristiques du trottoir oriental des allées Jean Jaurès. En effet, si l'on peut noter des aspects très positifs (cheminement piétons et voie cyclable sans le moindre ressaut...) d'autres sont en contradiction avec la loi sur l'air** et les recommandations pour les aménagements cyclables du ministère de l'Équipement***.

Nos interventions lors de l'enquête publique puis auprès de Madame l'Adjointe, Déléguée à la Voirie et aux Grands Projets d'Aménagement de l'Espace, et de Madame l'Adjointe, Déléguée aux Transports et Déplacements doux, étant restées sans effet, et notre demande de rencontre du 12 février 2010 à cette dernière étant restée sans réponse, nous avons l'honneur de nous adresser à vous pour vous demander de bien vouloir faire en sorte que nos préoccupations soient enfin prises en considération.

Aussi nous proposons dans la pièce jointe des améliorations possibles sur la partie réalisée, et des modifications du projet sur celles qui ne le sont pas, en vous confirmant que nous sommes à votre disposition pour en discuter.

Dans attente de connaître les mesures que vous voudrez bien prendre pour ce faire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Henri ARNAL
Président de CROCO-VELO,
Coordinateur du CoNUVP

* Lettre de Monsieur Jean-Paul FOURNIER, au nom de la liste « Faire revivre Nîmes » de février 2001 au Collectif Nîmois des Usagers de la Voie Publique « sur nos projets concernant la sécurité routière et la circulation des « deux roues » et piétons ».

** LAURE. Loi n° 96-1236 du 30 novembre 1996. Art. 28, 28-1 et 20

*** Recommandations pour les aménagements cyclables. CERTU (2000 et 2008). METATM

P. J. : La piste cyclable bidirectionnelle sur trottoir des allées Jean Jaurès à Nîmes. CROCO-VELO. Avril 2010. 2 p.

CROCO-VELO « Nîmes à vélo en sécurité » est une association loi 1901 déclarée le 25 05 2001 n°0302018901 affiliée à la FUBicy, Fédération française des Usagers de la Bicyclette.

Le Collectif Nîmois des Usagers de la Voie Publique a été constitué en 1998 par des associations gardoises et nîmoises de personnes handicapées et d'usagers du vélo, et des comités de quartier de Nîmes ; il œuvre à diminuer les inconvénients liés à la circulation automobile, notamment à sécuriser et faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes.